FICHE D'INFORMATION DU CCDS

PERSONNES HANDICAPÉES

No. 12
2003

Les personnes handicapées et

- **Le crédit d'impôt pour frais médicaux**
- **Les difficultés avec les transports locaux**
- **Les enfants avec des besoins spéciaux à l'école**

Dans cette douzième ***Fiche d'information du CCDS concernant les personnes handicapées***, nous fournissons des statistiques sur le crédit d'impôt pour frais médicaux pour les personnes handicapées, en nous basant sur des données de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001, de Statistique Canada. Nous fournissons aussi des statistiques sur les difficultés qu'éprouvent les personnes handicapées à faire des trajets ou déplacements locaux, ici encore à l'aide des données de l'EPLA de 2001. Et finalement, nous fournissons dans ce numéro d'autres informations sur les enfants avec des besoins spéciaux et leur vécu scolaire, à l'aide des données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ) de 1998.

Il est peut-être surprenant de voir que moins d'un quart des personnes handicapées ont dit qu'elles avaient demandé un crédit d'impôt pour frais médicaux dans leur déclaration de revenu. Parmi les personnes qui avaient fait une demande, ce sont celles qui signalaient qu'à un moment donné elles n'avaient pas pu se procurer les médicaments dont elles avaient besoin à cause de leur coût et celles qui avaient une incapacité grave ou très grave, qui étaient les moins susceptibles de réussir à obtenir un crédit d'impôt pour frais médicaux.

Nous avons aussi trouvé que parmi les personnes handicapées, les femmes, les personnes de 45 à 64 ans, et les personnes de 75 ans et plus, avaient le plus tendance à signaler avoir eu des empêchements à utiliser certains services de transports locaux. Quelque peu étonnant, les personnes avec des troubles de la mémoire et celles avec des problèmes d'élocution avaient le plus de difficultés dans l'ensemble avec les transports locaux.

Enfin, nous avons trouvé que les enfants de 10 à 15 ans avec des besoins spéciaux avaient plus tendance à trouver que leurs professeurs ne les traitaient pas de façon juste à l'école et ils étaient moins susceptibles de dire qu'ils recevaient de l'aide supplémentaire de leurs professeurs s'ils en avaient besoin.

Il faut noter que les données à niveau national de l'EPLA n'incluent pas les résidents du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest, ou de Nunavut. De plus, les chiffres présentés ici ne s'appliquent qu'à la population adulte des ménages, c'est-à-dire les personnes de 15 ans et plus.

LE CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS MÉDICAUX

Dans la *Fiche d'information* nº 11, nous avons présenté des statistiques sur la prise de médicaments parmi les personnes handicapées et sur les difficultés que certaines personnes avaient à se procurer les médicaments dont elles avaient besoin en raison de leur coût. Dans la présente *Fiche d'information*, nous continuons ce sujet d'enquête en examinant l'usage du crédit d'impôt pour frais médicaux.

Allégement pour ceux incapables de payer?

Est-ce que le crédit d'impôt pour frais médicaux apporte un certain allégement financier aux personnes handicapées qui ne sont pas capables d'acheter les médicaments requis en raison de leur coût? Ce crédit d'impôt a été conçu pour offrir un allégement fiscal aux personnes qui ont des frais médicaux élevés permanents, comme le coût élevé de médicaments pour elles-mêmes ou les personnes à leur charge. Comme on le voit au tableau 1, tant les personnes incapables de se procurer les médicaments requis en raison du coût que les personnes qui n'ont *jamais* été incapables de se procurer leurs médicaments en raison du coût avaient presque la même probabilité d'avoir demandé le crédit d'impôt pour frais médicaux (22,2% et 21,4% respectivement).[1]

Tableau 1

Personnes handicapées qui *ont demandé* un crédit d'impôt pour frais médicaux, capables ou non de se procurer des médicaments requis à cause du coût, 2001

Ont demandé un crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM)	Incapables de se procurer des médicaments à cause du coût	Jamais incapables de se procurer des médicaments à cause du coût
Ont demandé un CIFM	22,2%	21,4%
N'ont pas demandé un CIFM	63,7%	61,9%
Ne savent pas si un CIFM a été demandé	14,1%	16,8%
Total	100,0%	100,1%

Note : les adultes handicapés de 15 ans et plus ont été inclus dans cette analyse, à l'exception de ceux résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest et à Nunavut.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'EPLA, de 2001.

Une autre découverte intéressante au tableau 1 est qu'une si faible proportion de personnes qui avaient besoin de médicaments mais qui ne pouvaient se permettre de les payer, avaient en fait demandé le crédit d'impôt pour frais médicaux (22,2%). Il est important de se rappeler, cependant, que le crédit d'impôt pour frais médicaux n'est pas remboursable. C'est-à-dire qu'il réduit le montant d'impôt redevable sur le revenu et il est transférable aux membres de soutien de la famille. Mais beaucoup de personnes handicapées ont peu ou pas de revenu imposable, ce qui fait que ce crédit d'impôt non remboursable leur est inutile. Il est aussi important de se rappeler que les personnes doivent payer leurs frais

Les Fiches d'information du CCDS concernant les personnes handicapées sont publiées par le Conseil canadien de développement social (CCDS) grâce au soutien financier de Développement des ressources humaines Canada.

Afin d'être ajouté ou enlevé de la liste d'envoi pour cette série de *Fiches d'information*, veuillez contacter :

Programme d'information/ personnes handicapées :
CCDS, 309, rue Cooper, 5e étage, Ottawa, ON K2P 0G5
Tél. : (613) 236-8977; fax : (613) 236-2750,
Courriel : drip@ccsd.ca

La présente *Fiche d'information* est aussi affichée sur le site Web du CCDS à www.ccsd.ca/drip en format PDF et html.

Tous droits réservés.
ISBN 0-88810-509-6
No de convention 40012390
de la Poste-publication

Le CCDS est une agence membre de Centraide

médicaux au moment où ils sont encourus. Tout allégement financier ultérieur sur les impôts redevables ne sera réalisé qu'à la fin de cette année-là, une fois que la personne aura rempli sa déclaration de revenu. Pour ceux qui ne peuvent réunir l'argent pour payer leurs médicaments quand ils en ont besoin, la promesse d'un allégement fiscal quelques mois plus tard a une valeur très aléatoire.

Si on n'examine que les personnes qui ont confirmé qu'elles avaient demandé le crédit d'impôt pour frais médicaux sur leur déclaration de revenu, il est intéressant de noter que celles qui n'étaient pas capables de se procurer des médicaments en raison de leur coût, étaient en fait les *moins susceptibles* de recevoir le crédit fiscal – 71,3%, par rapport à 76,4% des personnes qui ont dit ne jamais être incapables d'acheter des médicaments en raison du facteur coût (Tableau 2). On aurait pu s'attendre à ce que les personnes ayant le plus besoin d'aide financière auraient été les plus susceptibles de réussir à obtenir un crédit fiscal pour leurs frais médicaux. Pourtant, 15,9% des personnes incapables de se procurer des médicaments en raison du coût n'ont pas reçu le crédit d'impôt pour frais médicaux qu'elles avaient demandé, par rapport à 10,6% de celles qui n'avaient jamais eu d'empêchement à acheter leurs médicaments en raison du coût. Les personnes vivant sur un très faible revenu pourraient ne pas avoir reçu ce

[1] Lorsqu'on examine ces données, trois catégories de variables pour le crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM) sont citées ici aux fins d'analyse : (1) ont demandé un CIFM; (2) n'ont pas demandé un CIFM; et (3) ne savent pas si un CIFM a été demandé. Les personnes qui ont répondu qu'elles «ne savaient pas» ont été inclues dans l'analyse en tant que catégorie séparée étant donné qu'elles représentaient une proportion assez élevée de la population; on sait que beaucoup de personnes ne préparent pas elles-mêmes leur déclaration de revenu, et par conséquent risquent ne ne pas être au courant de ces détails. Il est très probable qu'un certain pourcentage des personnes qui «ne savaient pas» si une demande de CIFM avait été faite, en avaient bien en réalité fait une. Par conséquent, certaines personnes qui avaient en fait demandé un CIFM sont probablement «cachées» dans la catégorie «ne savent pas».

En outre, il y avait aussi des personnes qui «ont refusé» de répondre à cette question ou l'ont sautée. La proportion de ces cas est infime. Dans cette *Fiche d'information*, on les a traités comme des «cas manquants» et éliminés de l'analyse. Il est possible que certains des pourcentages présentés ici puissent varier sensiblement de ceux utilisés ailleurs par Statistique Canada, en fonction du traitement choisi de ces cas manquants.

Tableau 2

Personnes handicapées qui *ont reçu un crédit d'impôt pour frais médicaux, capables ou non de se procurer des médicaments requis à cause du coût, 2001**

Ont demandé un crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM)	Incapables de se procurer des médicaments à cause du coût	Jamais incapables de se procurer des médicaments à cause du coût
Ont reçu un CIFM	71,3%	76,4%
N'ont pas reçu un CIFM	15,9%**	10,6%
Ne savent pas si un CIFM a été reçu	12,8%**	13,0%
Total	100,0%	100,0%

* Ne s'applique qu'à ceux qui ont confirmé avoir demandé un CIFM.
** Utiliser ces données avec précaution.
Note : les adultes handicapés de 15 ans et plus ont été inclus dans cette analyse, à l'exception de ceux résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest et à Nunavut.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'EPLA, de 2001.

bénéfice puisqu'il n'est pas remboursable et étant donné qu'elles n'ont pas de revenu imposable. Pourtant ces personnes vivant sur un faible revenu seraient tout d'abord les plus susceptibles d'avoir des difficultés à acheter leurs médicaments.

GRAVITÉ DE L'INCAPACITÉ[2]

La gravité de l'incapacité semble avoir un impact sur le fait de demander ou de recevoir un crédit d'impôt pour frais médicaux. Comme on le voit au tableau 3, les personnes avec une incapacité grave ou très grave avaient légèrement plus tendance que les personnes avec une incapacité légère à avoir demandé un crédit d'impôt pour frais médicaux (22,7% par rapport à 19,4%); elles avaient aussi plus tendance à ne pas être sûres si elles avaient fait cette demande ou non (18,6% par rapport à 14,1%). Les personnes avec une incapacité grave ou très grave avaient moins tendance que les personnes avec une incapacité légère à indiquer qu'elles n'avaient pas fait de demande de crédit d'impôt pour frais médicaux (58,7% par rapport à 66,5%). Ces résultats vont dans le sens que nous avions prévu, étant donné que les personnes avec des incapacités plus

Tableau 3 **Personnes handicapées qui *ont demandé* un crédit d'impôt pour frais médicaux, selon la gravité de l'incapacité, 2001**

Ont demandé un crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM)	Légère	Modérée	Grave/très grave
Ont demandé un CIFM	19,4%	22,3%	22,7%
N'ont pas demandé un CIFM	66,5%	61,4%	58,7%
Ne savent pas si un CIFM a été demandé	14,1%	16,3%	18,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Note : les adultes handicapés de 15 ans et plus ont été inclus dans cette analyse, à l'exception de ceux résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest et à Nunavut.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'EPLA, de 2001.

Tableau 4 **Personnes handicapées qui *ont reçu** un crédit d'impôt pour frais médicaux, selon la gravité de l'incapacité, 2001**

Ont reçu un crédit d'impôt pour frais médicaux (CIFM)	Légère	Modérée	Grave/très grave
Ont reçu un CIFM	80,7%	75,3%	73,4%
N'ont pas reçu un CIFM	8,3%	13,1%**	11,9%
Ne savent pas si un CIFM a été reçu	11,0%	11,5%	14,7%
Total	100,0%	99,9%	100,0%

* Ne s'applique qu'à ceux qui ont confirmé avoir demandé un CIFM.
** Utiliser ces données avec précaution.
Note : les adultes handicapés de 15 ans et plus ont été inclus dans cette analyse, à l'exception de ceux résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest et à Nunavut.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'EPLA, de 2001.

[2] Le degré de gravité est fondé sur un indice calculé en fonction de l'intensité des limitations d'activités ainsi que du nombre des différentes limitations d'activités subies par la personne. On a ici combiné les catégories «grave» et «très grave».

graves sont plus susceptibles de prendre régulièrement des médicaments.

Parmi les personnes qui ont demandé le crédit d'impôt pour frais médicaux, leur taux de réussite à l'obtenir varie-t-il selon le degré de gravité de l'incapacité? Le tableau 4 suggère que les personnes avec une incapacité grave ou très grave étaient en fait *moins susceptibles* que celles avec une incapacité légère d'indiquer qu'elles avaient reçu le crédit d'impôt pour frais médicaux qu'elles avaient demandé (73,4% par rapport à 80,7%). Elles étaient plus susceptibles d'indiquer qu'elles n'avaient pas reçu le crédit (11,9% par rapport à 8,3%) ou qu'elles ne savaient pas si elles l'avaient obtenu (14,7% par rapport à 11%). Comme dans le cas des personnes qui ne pouvaient pas acheter les médicaments dont elles avaient besoin en raison du coût, les personnes avec une incapacité grave ou très grave semblent être les moins capables de tirer avantage du crédit d'impôt pour frais médicaux.

Il est nécessaire d'étudier beaucoup plus à fond ces données. Nous devons mieux comprendre les raisons pour lesquelles une personne qui a demandé un crédit d'impôt pour frais médicaux ne l'a pas reçu. Nous devons aussi comprendre ceci dans le contexte des différences de niveaux de revenu, d'activités de travail, et de modes de vie. De plus, il faudrait examiner ces données en conjonction avec une analyse du type de revenu reçu – comme des salaires, l'assistance sociale, ou d'autres revenus de pension – et voir si les personnes ont accès à des assurances médicales. Toutes ces analyses seraient utiles pour arriver à mieux comprendre ces résultats.

DIFFICULTÉS avec LES TRANSPORTS LOCAUX

Les questions portant sur les services de transports locaux préoccupent beaucoup de nos lecteurs et lectrices, étant donné que les transports locaux sont un élément essentiel pour l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux soins de santé et à la vie civique. Nous constatons des préoccupations dans tout le pays au sujet de l'insuffisance des services de transports locaux pour répondre aux besoins des personnes handicapées. Statistique Canada a développé un «indicateur de trajets locaux» à partir des données de l'EPLA qui résume la situation des transports locaux pour les personnes handicapées – incluant les services d'autobus spéciaux, ou les transports publics, y compris l'autobus, le métro ou le taxi – dans les catégories suivantes :

- personnes qui ont indiqué avoir été empêchées de faire des trajets locaux en utilisant des services de transports locaux;
- personnes qui ont fait des trajets locaux en utilisant des services de transports locaux, mais qui ont éprouvé de la difficulté;
- personnes qui ont fait des trajets locaux en utilisant des services de transports locaux, sans difficulté; et
- personnes qui n'ont pas utilisé de services de transports locaux mais qui n'ont pas été empêchées de le faire, ainsi que celles qui n'ont pas répondu aux questions sur les transports locaux (soit la catégorie «autre»).

Selon le sexe et l'âge

Le tableau 5 présente l'indicateur de trajets locaux selon l'âge et le sexe des personnes handicapées. Dans les deux premières colonnes, les quatre catégories de l'indicateur de trajets locaux ont été inclues dans les pourcentages. Dans les deux autres colonnes, la catégorie «autre» a été exclue. Essentiellement, ces deux dernières colonnes représentent seulement les expériences des personnes qui ont exprimé un intérêt à utiliser les transports locaux.

Tableau 5 **Indicateur de trajets locaux de Statistique Canada, selon la tranche d'âge et le sexe, 2001**

	Inclut la catégorie «Autre»*		Sans la catégorie «Autre»*	
Tranche d'âge	**Hommes**	**Femmes**	**Hommes**	**Femmes**
15 à 34 ans				
A été empêché de faire des trajets locaux	3,1%**	3,9%**	6,4%**	8,0%**
A fait des trajets locaux, mais avec difficulté	7,3%	8,1%	15,3%	16,5%
A fait des trajets locaux sans difficulté	37,5%	37,0%	78,3%	75,5%
Autre*	52,1%	51,0%	–	–
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
35 à 44 ans				
A été empêché de faire des trajets locaux	2,8%**	4,1%**	7,7%**	10,2%**
A fait des trajets locaux, mais avec difficulté	6,1%**	8,4%	16,7%**	21,2%
A fait des trajets locaux sans difficulté	27,5%	27,3%	75,6%	68,6%
Autre*	63,6%	60,2%	–	–
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
45 à 64 ans				
A été empêché de faire des trajets locaux	3,6%	4,6%	13,6%	13,5%
A fait des trajets locaux, mais avec difficulté	3,3%**	5,9%	12,5%**	17,3%
A fait des trajets locaux sans difficulté	19,5%	23,5%	74,0%	69,2%
Autre*	73,6%	66,0%	–	–
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
65 à 74 ans				
A été empêché de faire des trajets locaux	1,6%**	2,8%	6,3%**	8,3%
A fait des trajets locaux, mais avec difficulté	2,6%**	6,1%**	10,1%**	17,8%**
A fait des trajets locaux sans difficulté	21,8%	25,3%	83,6%	74,0%
Autre*	74,0%	65,8%	–	–
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
75 ans et plus				
A été empêché de faire des trajets locaux	4,6%	5,9%	15,0%	15,0%
A fait des trajets locaux, mais avec difficulté	4,7%**	4,4%**	15,1%**	11,1%**
A fait des trajets locaux sans difficulté	21,7%	29,2%	69,9%	73,9%
Autre*	69,0%	60,5%	–	–
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

* La catégorie «Autre» inclut les répondants qui n'ont pas fait de trajets locaux en utilisant des services d'autobus spéciaux ou des services de transports publics et qui n'ont pas été empêchés de le faire, ainsi que ceux qui n'ont pas fourni de réponse à une ou plusieurs des questions sur les trajets locaux.

** Utiliser ces données avec précaution.

Note : les adultes handicapés de 15 ans et plus ont été inclus dans cette analyse, à l'exception de ceux résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest et à Nunavut.

Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'EPLA, de 2001.

D'abord, la taille de la catégorie «autre» dans les deux premières colonnes du tableau 5 varie en fonction de l'âge et du sexe des personnes. Dans l'ensemble, les femmes ont moins tendance que les hommes à faire partie de cette catégorie «autre». Cela suggère-t-il que les femmes handicapées ont davantage recours aux transports publics? De la même façon, les personnes plus jeunes – particulièrement de 15 à 34 ans – avaient moins tendance à être dans cette catégorie «autre». Cela suggère-t-il que les jeunes personnes handicapées ont davantage recours aux transports publics? On constate le plus grand écart selon le sexe parmi les plus jeunes personnes du troisième âge – c'est-à-dire celles de 65 à 74 ans – où 74% des hommes et 65,8% des femmes faisaient partie de la catégorie «autre». Une étude plus approfondie sur les déplacements locaux en automobile, le niveau de revenu, les modes de vie et un certain nombre d'autres variables clé aideraient à répondre à quelques unes de ces questions.

Ensuite, lorsqu'on examine seulement les personnes qui ont exprimé un intérêt à utiliser les services de transports locaux (les deux dernières colonnes du tableau 5), on obtient une meilleure idée de la difficulté éprouvée par les personnes qui ont en fait utilisé ou essayé d'utiliser les transports publics. Dans la plupart des tranches d'âge, les hommes avaient plus tendance que les femmes à indiquer qu'ils avaient fait des trajets locaux sans difficulté en utilisant les services de transports locaux (à l'exception de la tranche d'âge des 75 ans et plus). Les femmes avaient plus tendance à indiquer qu'elles avaient été empêchées d'utiliser les services de transports locaux. Parmi les hommes, les plus jeunes du groupe du troisième âge avaient le plus tendance à faire des trajets locaux sans difficulté et les plus âgés du troisième âge étaient les plus susceptibles d'avoir éprouvé de la difficulté ou d'avoir été empêchés d'utiliser les transports locaux. Parmi les femmes, celles de 35 à 44 ans et celles de 45 à 64 ans ont indiqué avoir le plus de difficulté avec les services de transports locaux.

Type d'incapacité

Lorsqu'on examine l'indicateur de trajets locaux en fonction du type d'incapacité, on constate quelques résultats surprenants. Au tableau 6 on a exclu la catégorie «autre» pour centrer l'attention sur les personnes soit qui utilisent les services de transports locaux ou qui sont empêchées de le faire. Quand on pense aux types d'incapacités qui pourraient occasionner des problèmes avec les transports, typiquement on pense aux incapacités liées à la mobilité et l'agilité. Pourtant, alors que les personnes avec des incapacités liées à la mobilité et l'agilité ont certainement indiqué avoir des problèmes avec les services de transports locaux (13,6% et 13,8% respectivement étaient empêchées d'utiliser les transports locaux), c'était les personnes avec des troubles de la mémoire et des problèmes d'élocution (parole) qui étaient les plus susceptibles d'indiquer qu'elles étaient empêchées d'utiliser les services de transports locaux (17,2% et 16,3% respectivement).

Serait-il possible que les personnes avec ces types d'incapacité ont de la difficulté à utiliser les transports publics réguliers et sont moins susceptibles d'être admissibles aux services d'autobus spéciaux? Les personnes avec ces types d'incapacité passent-elles entre les mailles du filet en ce qui est des services de transports? Ces données suggèrent qu'il serait nécessaire de ré-examiner les services de transports locaux. Cependant, il est aussi important de se rappeler que beaucoup de personnes ont des types multiples d'incapacités. Il faudra analyser plus à fond les regroupements de types d'incapacités avant que nous puissions comprendre complètement ces données.

Tableau 6 **Indicateur de trajets locaux de Statistique Canada, selon le type d'incapacité, 2001** (Pour ceux qui s'intéressent aux déplacements locaux)

	Ouïe	Vue	Élocution	Mobilité	Agilité	Douleur	Apprentissage	Mémoire	Développement	Psychologique
A été empêché de faire des trajets locaux	11,9%	14,3%	16,3%	13,6%	13,8%	12,9%	14,0%	17,2%	8,0%**	14,6%
A fait des trajets locaux, mais avec difficulté	15,2%	20,2%	19,2%	18,4%	19,0%	18,0%	20,0%	21,9%	18,1%**	22,1%
A fait des trajets locaux sans difficulté	72,9%	65,5%	64,5%	68,0%	67,2%	69,1%	66,0%	61,0%	73,9%	63,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,1%	100,0%	100,1%

** Utiliser ces données avec précaution.
Notes: Ce tableau exclut la catégorie «Autre». Voir la note du Tableau 5 pour la définition. Il exclut aussi la catégorie d'incapacité «Inconnue». En raison de la petite taille de l'échantillon, les données ne peuvent pas être publiées. Les adultes handicapés de 15 ans et plus ont été inclus dans cette analyse, à l'exception de ceux résidant au Yukon, dans les Territoires du Nord-ouest et à Nunavut. Plusieurs personnes ont plus d'un type d'incapacité.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'EPLA, de 2001.

LES ENFANTS avec des BESOINS SPÉCIAUX

Nous revenons ici à l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes pour d'autres données sur le vécu scolaire des enfants de 10 à 15 ans avec des besoins spéciaux. Le tableau 7 fournit une indication des échanges que ces enfants ont l'impression d'avoir avec leurs professeurs. Alors que nous pourrions supposer que les élèves avec des besoins spéciaux auraient besoin d'aide supplémentaire de la part de leurs professeurs, ces données indiquent que ce sont les enfants sans besoins spéciaux qui sont les plus susceptibles de dire qu'ils ont reçu de l'aide supplémentaire «tout le temps ou presque» quand ils en ont eu besoin – 85,4% par rapport à 80,1% des enfants avec des besoins spéciaux.

Les enfants sans besoins spéciaux avaient aussi plus tendance que ceux avec des besoins spéciaux à indiquer qu'ils pensaient que leurs professeurs les traitaient de façon juste «tout le temps ou presque» – 86,9% par rapport à 77,2%.

Tableau 7 **Enfants avec ou sans besoins spéciaux qui reçoivent de l'aide supplémentaire et sont traités de façon juste par leurs professeurs, 1998**

	Aide supplémentaire?*		Traités de façon juste?*	
	Besoins spéciaux	Sans besoins spéciaux	Besoins spéciaux	Sans besoins spéciaux
Tout le temps ou la plupart du temps	80,1%	85,4%	77,2%	86,9%
Parfois	12,0%	9,5%	15,1%	9,5%
Rarement ou jamais	7,8%**	5,1%	7,7%**	3,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,1%

* Les mots exacts du questionnaire de l'ELNEJ étaient : «Si j'ai besoin d'aide supplémentaire, mes professeurs m'en donnent» et «En général, mes professeurs me traitent de façon juste».
** Estimation moins fiable en raison de la petite taille de l'échantillon.
Notes : Comprend les enfants de 10 à 15 ans. Les besoins spéciaux comprennent des difficultés d'apprentissage et des troubles affectifs, ainsi que des handicaps physiques. Voir la *Fiche d'information No 3 du CCDS concernant les personnes handicapées* pour davantage de détails.
Source : Calculs du Conseil canadien de développement social d'après les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, 1998, de Statistique Canada.